

Au Conseil général de Prévonnoloup

Rapport de la commission

Chargée de l'étude du préavis N° 04-2024
relatif à

Demande d'un crédit de CHF 15'000.- pour le remplacement la réfection de la fontaine de la route de Romont

Commission composée de :

Madame : Isabelle Christinet, rapporteuse

Messieurs : Quentin Estoppey
Daniel Michel

Monsieur le Président,
Mesdames les conseillères, Messieurs les conseillers,

La commission s'est réunie le mercredi 5 juin dernier afin de s'acquitter de son mandat.

Monsieur Philippe Liniger, municipal responsable, était présent lors de cette séance.

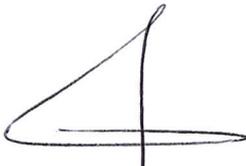
La Commission approuve les travaux prévus dans leur ensemble. Elle apprécie notamment que l'ancien bassin soit conservé ainsi que la pose d'une chèvre. L'amélioration de la sécurité avec le rehaussement du bassin est également saluée.

Conclusion :

Au vu de ce qui précède, la majorité de la commission vous invite à suivre les conclusions du préavis municipal n° 04-2024 et vous demande de décider, à ce point de l'ordre du jour :

- 1. d'autoriser la Municipalité à procéder à la réfection de la fontaine de la route de Romont.**
- 2. d'octroyer un crédit maximum de CHF 15'000.00 TTC.**
- 1. d'autoriser la Municipalité à financer ces travaux au moyen des liquidités courantes et à amortir cet investissement d'un montant maximum de CHF 15'000.00 par un prélèvement sur le fond pour investissement futur (bilan 9282.1) dont le solde actuel est de CHF 315'666.75.**

Les membres de la Commission :



Quentin Estoppey



Daniel Michel



Isabelle Christinet
rapporteuse

Prévonnoloup, le 9 juin 2024